

7^{ème} SOLS
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 6 000 euros
Siège social : 02, Villa Beethoven
91860 EPINAY SOUS SENART
RCS EVRY 490 338 001

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU

19 JUILLET 2024

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Monsieur JUDAÏQUE Laurent demeurant 02, Villa Beethoven 91860 EPINAY SOUS SENART,
Propriétaire de la totalité des 10 parts de 600 euros composant le capital social de la Société 7^{ème} SOLS,
Associé unique de ladite société,

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 10, avenue Charles Gounod 91860 EPINAY SOUS SENART au 2 Villa Beethoven 91860 EPINAY SOUS SENART à compter de ce jour.

L'ancien siège social sera supprimé et ne conservera pas le caractère d'établissement secondaire.

DEUXIEME RESOLUTION

Comme conséquence de la décision prise sous la première résolution, l'assemblée générale décide de modifier, de la manière suivante, l'article 4 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

Article 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social de la Société est fixé au : 02, Villa Beethoven 91860 EPINAY SOUS SENART.

Ce nouveau siège résulte d'une décision prise par la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 juillet 2024.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Monsieur JUDAÏQUE Laurent

